



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 19/07/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **13/05/2021**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Kénia NEBOT-MALADIN, Géraldine BASTARAUD, Messieurs Jean-Claude MAES, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames Maguy FUMONT-SAMSON, Betty BESRY
Messieurs Francois NAVIS, Joel TOTO, Alain TENEBBA, Edmond LANCLAS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Joselaine GELABALE
Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 7 Pouvoir = 0 Absents = 9 Votants = 7

SECRETAIRE : Madame kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2022-07-19/ 07 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GRAND PAVOIS ORGANISATION POUR L'ORGANISATION DE LA 4^{ème} EDITION DU RALLYE DES ILES DU SOLEIL

Dr Maryse ETZOL, Présidente rappelle que lors de sa séance en date du 10 septembre 2021, le conseil communautaire approuvait l'organisation de la 4^{ème} édition du Rallye des Iles du Soleil et autorisait madame la Présidente à signer une convention entre en l'OTMG, la CCMG et le Grand Pavois Organisation (GPO) pour la réalisation de la manifestation.

Pour Rappel, Marie-Galante et en particulier la ville de Saint-Louis est la terre d'arrivée de l'événement nautique « **le Rallye des Iles du Soleil** » R.I.D.S.

Initié en 2017 par la Région Guadeloupe et organisé par Grand Pavois Organisation (GPO) en partenariat avec la Région, la ville de Saint-Louis, la CCMG et l'OTMG, cet événement nautique a pour objectif de :

- ❖ Promouvoir la destination Marie-Galante, Terre d'accueil, Terre d'authenticité,
- ❖ Compléter le dispositif de promotion et d'animation du territoire avec un événement nautique,
- ❖ Orienter davantage l'activité économique du territoire et la formation vers les métiers de la mer - croissance bleue,
- ❖ Accroître à terme la fréquentation touristique de l'île,

Les éditions 2020 et 2021 n'ont pu se tenir en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19 et des mesures de restrictions prises par le gouvernement.

L'organisation de la course est assurée par le Grand Pavois Organisation et l'organisation et l'accueil et l'animation locale sera confiée à l'OTMG. Il est proposé que la CCMG contribue financièrement à l'organisation de la course pour un montant de **80 000 euros**.

Le Région Guadeloupe a déjà été sollicitée financièrement pour accompagner le territoire et in fine favoriser la réussite de cet événement, la réponse officielle est en attente. La subvention attendue de la Région permettra de réduire d'autant la charge pour la CCMG.



Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 06 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ) :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 80 000€ au Grand Pavois Organisation pour l'organisation de la 4^{ème} édition du Rallye des Iles du Soleil qui aura lieu en novembre 2022,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à procéder au versement de la subvention de deux de tranche de 40 000€,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 28/07/2022
- l'affichage le 28/07/2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Pour la Présidente en charge,
Le 1^{er} Vice-Président

Jean-Claude MARENGO

